Envoyé en préfecture le 22/07/2021 Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

ID: 062-216204479-20210721-2021072104-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'HESDIN SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de juillet à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le treize juillet deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 juillet 2021.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER.

<u>Absents excusés</u>: Messieurs Christian CLEMENT, Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations: M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET,

M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX, M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT.

Absent non excusé: Néant

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 18 (15 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30 Fin de séance : 20h09



Envoyé en préfecture le 22/07/2021 Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

ID: 062-216204479-20210721-2021072104-DE

Objet: Délibération portant création d'un empioi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35ème)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renforcer les effectifs du service Moyens généraux-Ecoles-Mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de catégorie C sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20h/hebdomadaires (20/35^{ème}) à compter du les septembre 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux et service restaurant scolaire.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-4, II de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.



Envoyé en préfecture le 22/07/2021 Reçu en préfecture le 22/07/2021 Affiché le

ID: 062-216204479-20210721-2021072104-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-4,

Considérant la demande de mise à jour du tableau des emplois par Monsieur le Sous-Préfet en date du 8 juillet 2021 suite à une erreur matérielle,

Considérant le tableau des emplois modifié, prenant en compte la création de cet emploi :

Mairie -Administration

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
А	Directeur Général des services	1			Emploi fonctionnel poste vacant
Α	Attaché principal	1			poste vacant
Α	Attaché	1	1-TC	1-TC	
В	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1			poste vacant
В	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1-TNC		
В	Rédacteur	2		1-TC	1 poste vacant
С	Adjoint Administrat if Principal de 1 ^{ère} classe	1	1-TNC		
С	Adjoint administrat if principal de 2 ^{ème} classe	2	1-TC		1 TC poste vacant
С	Adjoint administrat if de 1 ^{ère} classe	4	3- TNC		1 TNC Vacant

Envoyé en préfecture le 22/07/2021 Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

ID: 062-216204479-20210721-2021072104-DE

Police municipale

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
В	Chef de service de police municipale	1			poste vacant
С	Brigadier- Chef Principal	2	1 TC		+ 1 TC pourvu au 1 ^{er} septembre 2021
	Agent de police municipale	1	тс		poste vacant

Service Moyens Généraux - Mairie - Ecoles

Catégorie	grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
С	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1 TC		
С	Adjoint Technique Territorial	3 +1 TNC 20 H =4	2 – TC 2 - TNC		1 TNC 20 H créé au l ^{er} septembre 2020
С	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles mater- -nelles	1	1 -TC		

Service Technique

Catégorie	Grade	Nombre	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel	Observations
Α	Ingénieur Principal	1	1 - TC		
С	Agent de Maîtrise Principal	2	1 - TC	1 - TC	

Délibération n°20210721 04

Envoyé en préfecture le 22/07/2021 Reçu en préfecture le 22/07/2021

Mark the control of t							
С	Agent de Maîtrise	4	3 - TC		Affiché le ID: 062-216204	poste vacant 1479-20210721-2021072104-E	ÞΕ
С	Adjoint Technique Principal I ^{ère} classe	1	1 - TC			Cimetière	
С	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	5	4 - TC			1 poste vacant	
С	Adjoint Technique Territorial	5	1– TC 1 - TNC			3 postes vacants	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire,
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le vingt et un juillet deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Matthieu DEMONCHEAUX.

